

GRILLE DES TARIFS DE COTISATION MEMBRE RELÈVE

Une année de membership à l'ADISQ débute le 1er février et se termine le 31 janvier de l'année suivante.

Dans le cas de nouvelles adhésions, le tarif s'applique en fonction du nombre de mois restants à la période de cotisation annuelle régulière.

Par contre, si l'adhésion se fait entre le 1er juillet et le 31 janvier, vous avez deux possibilités :

- une cotisation de 12 mois, rétroactive au 1er février de l'année courante sera exigée;
- ou une cotisation couvrant le nombre de mois qu'il reste à l'année de cotisation régulière plus la cotisation de l'année suivante seront exigées.

Veillez noter que le montant de la cotisation est révisé le 1er février de chaque année.

TYPE DE MEMBRE	RELÈVE		PÉRIODE DE COTISATION	
Inscription entre :	Avant taxes	TPS/TVQ incl.	Durée	Échéance
le 1er et le 31 janvier 2018	325.00	373.67	13 mois	2019-01-31
le 1 ^{er} et le 28 février	305.00	350.67	12 mois	2019-01-31
le 1 ^{er} et le 31 mars	279.58	321.45	11 mois	2019-01-31
le 1 ^{er} et le 30 avril	254.16	292.22	10 mois	2019-01-31
le 1 ^{er} et le 31 mai	228.74	262.99	9 mois	2019-01-31
le 1 ^{er} et le 30 juin 2018	203.33	233.78	8 mois	2019-01-31
le 1 ^{er} et le 31 juillet 2018	482.90	555.21	19 mois	2020-01-31
*le 1 ^{er} et le 31 août	457.49	526.00	18 mois	2020-01-31
le 1 ^{er} et le 30 septembre	432.07	496.77	17 mois	2020-01-31
le 1 ^{er} et le 31 octobre	406.66	467.56	16 mois	2020-01-31
le 1 ^{er} et le 30 novembre	381.24	438.33	15 mois	2020-01-31
le 1 ^{er} et le 31 décembre	355.82	409.10	14 mois	2020-01-31
le 1er et le 31 janvier 2019	330.41	379.89	13 mois	2020-01-31

